



La Suisse est en retard en comparaison européenne.

MATHIAS REYNARD
CONSEILLER NATIONAL PS,
VALAIS

LE FACE-À-FACE

Homophobie: une norme pénale similaire au racisme?

Toutes ces discriminations sont inacceptables.

PHILIPPE BAUER
CONSEILLER NATIONAL PLR,
NEUCHÂTEL



DROITS HUMAINS

La Suisse est en retard en comparaison européenne sur la question des droits LGBT. Cette situation s'explique notamment par l'absence de politique contre l'homophobie, alors que les violences homophobes sont en augmentation. Ce phénomène ne peut plus être nié. Or, en Suisse, le droit pénal ne réprime pas les propos homophobes en tant que tels. Cette absence de norme pénale conduit à une banalisation de cette forme de haine. Il est grand temps de compléter la norme antiraciste: au même titre que le racisme et l'antisémitisme, l'homophobie n'est pas une

simple opinion. Ces incitations à la haine et à la discrimination doivent être reconnues comme des délits. L'actuelle lacune juridique est en contradiction avec notre Constitution, qui affirme que nul ne doit être discriminé en fonction de son mode de vie. Elle a d'ailleurs été dénoncée à plusieurs reprises au niveau international, par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, mais aussi par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU et le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. La mise en œuvre de cette initiative ne ferait évidemment pas disparaître l'homophobie du jour au

lendemain. Des moyens doivent être mis dans l'éducation et la sensibilisation. Mais une adaptation du code pénal – pour qu'il joue son rôle de protection des minorités et assure le droit à la différence – permettrait de fixer une limite et lancerait un signal extrêmement fort: les actes et propos homophobes ne sont pas tolérés en Suisse. Après six ans de débats au Parlement, un oui du Conseil national le 25 septembre serait une victoire du vivre-ensemble et des droits humains.

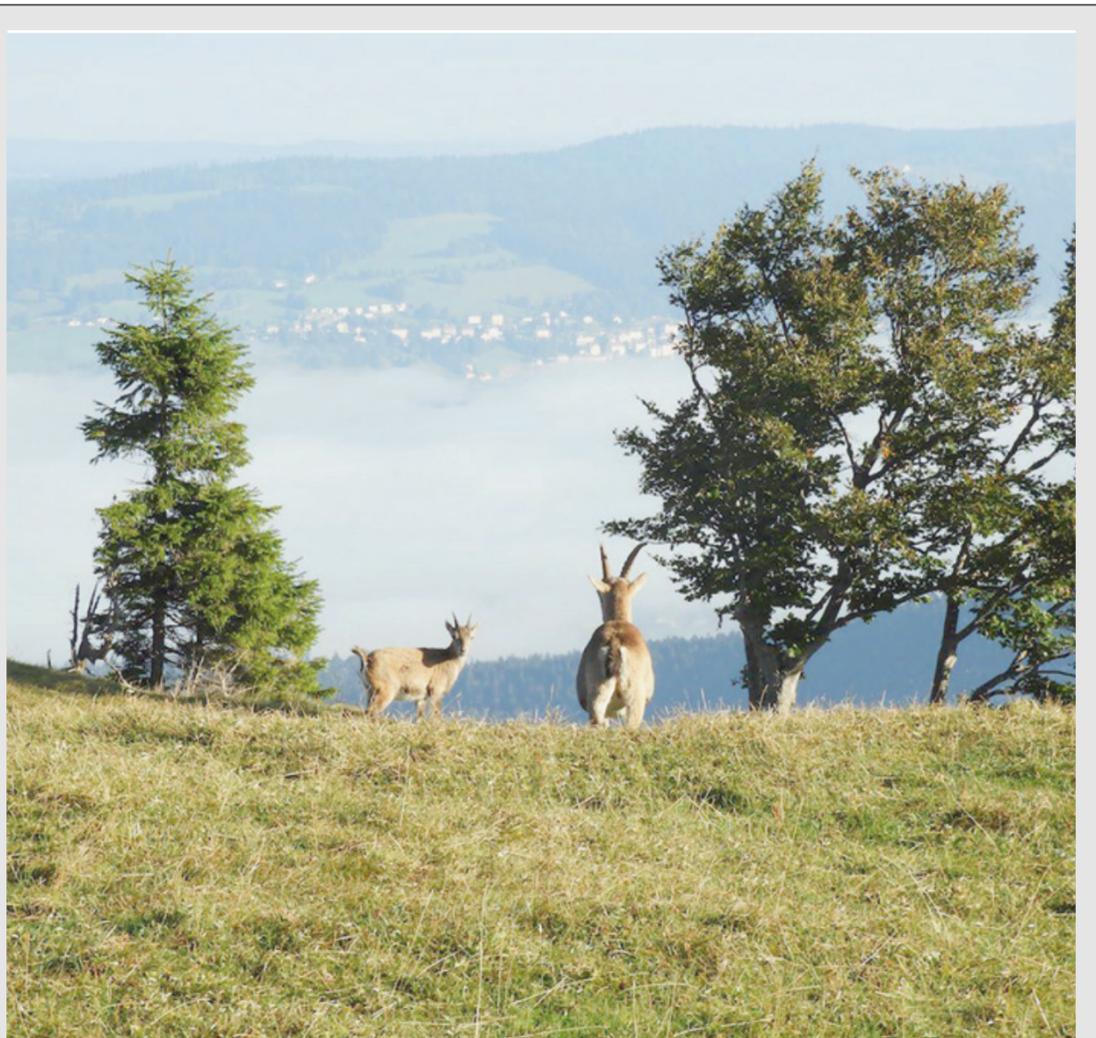
AVEC LES OUTILS À DISPOSITION

Toutes ces discriminations sont inacceptables. Toutes ces formes de violences sont inacceptables. Globalement, frapper un homosexuel n'est pas différent que frapper un hétérosexuel. Le mobile est particulièrement vil, ça mérite une sanction. Je combats l'homophobie avec les outils à disposition et que nous devons utiliser. Toute forme de violence physique ou verbale doit être

signalée, faire l'objet de dénonciations pénales. Les plaintes doivent être suivies d'une enquête et les auteurs punis. C'est à ce moment-là que le mobile, si c'est un mobile homophobe, doit justifier la condamnation de l'auteur et, peut-être, encore plus sévèrement qu'une autre forme de violence. Il n'est pas particulièrement justifié de condamner l'homophobie au même titre que le racisme. J'estime que s'il y a des infractions, elles doivent être condamnées. Dans le racisme, nous avons beaucoup de peine à identifier une personne directement lésée. Dans le cas de l'homophobie, nous avons une victime qui est claire-

ment identifiée. Celle-ci peut déposer plainte. Elle en a la qualité. Personne ne l'a dans le cas de négation d'un génocide. Le Conseil fédéral n'est pas non plus très favorable. Il dit que «le droit en vigueur offre une protection étendue contre les discours et actes de haine et de discrimination dirigés contre des personnes déterminées en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Une extension de l'arsenal législatif ne s'impose dès lors pas. Il convient en tout cas de renoncer à compléter les articles du Code pénal avec un critère vague dont la portée n'est pas suffisamment prévisible.»

Le Conseil national discutera la semaine prochaine de la proposition de compléter la disposition existante du Code pénal lut-tant contre la discrimination raciale, afin de l'étendre à la discrimination basée sur l'orientation sexuelle.



LE CLIN D'ŒIL DU LECTEUR

Les bouquetins du Creux-du-Van admirent Les Ponts de Martel.

Photo envoyée par Jean-Pierre Müller, de Bachenbülach (ZH)

COURRIER DES LECTEURS

Sentiers pédestres et pistes cyclables

VÉLOS Même si je ne circule pas à vélo, je comprends aisément que les cyclistes souhaitent que leur initiative soit acceptée lors des prochaines votations. Cependant, pour moi, il y a un petit «bémol». Les piétons ont, depuis longtemps, leurs sentiers pédestres. Tant mieux. Malheureusement, certains de ces sentiers sont réguliè-

rement empruntés par des cyclistes! Alors, chers cyclistes, si vous voulez vraiment plus de pistes cyclables, respectez, s'il vous plaît, les sentiers pédestres (pédestre = à pied, selon le Larousse). Les marcheurs n'empruntent pas les pistes cyclables pour se balader. Merci... et je voterai oui.

HÉLÈNE HENRIQUES-ROGGO, BOUDRY

VU ET LU SUR LE WEB



SUR RTS.CH
«A bon entendeur» consacre sa dernière émission aux contrefaçons. Une industrie qui touche de nombreux secteurs, dont l'horlogerie.
DAVID MARCHON

L'EXPERT VOUS RÉPOND

«Un état de stress néfaste»

YVES DUFOUR
PSYCHOLOGUE ET SEXOLOGUE, NEUCHÂTEL



Des interrogations sur votre vie sexuelle, votre intimité? Notre expert répond à vos questions via psychosexo.arcinfo.ch. «Cela fait deux ans que ma femme et moi sommes dans une démarche de fécondation in vitro et j'observe depuis quelques mois des problèmes d'érection lorsque nous avons des relations sexuelles. Que puis-je faire?» Paul, 38 ans

Lorsque j'accompagne des couples durant leur parcours de PMA (procréation médicalement assistée), celui-ci s'apparente souvent à un chemin long et difficile. En outre, il est fréquent qu'apparaissent chez l'un ou l'autre des partenaires des problématiques sexuelles. La sexualité-plaisir laisse la place à une sexualité-procréation, avec comme seul et unique but une grossesse tant attendue. Peu importe l'art et la manière, seul compte l'objectif à atteindre! Or justement, la sexualité masculine a besoin d'un minimum d'excitation pour être fonctionnelle (obtenir une érection). Le fait de devoir anticiper et planifier les relations sexuelles peut induire une pression et un état de stress néfastes au bon déroulement des rapports. Le manque de spontanéité inhérent à cet agenda contribue aussi à faire diminuer le désir sexuel. De plus, l'idée que le couple doive «rendre des comptes» de sa vie sexuelle au milieu médical ôte toute intimité, rendant ainsi à la sexualité un aspect purement fonctionnelle qu'on dissèque de manière factuelle, sans état d'âme. Dans la mesure du possible, je vous suggère de vivre en parallèle à votre démarche une sexualité-plaisir dans laquelle l'érotisme aurait par exemple un peu de place. Maintenez vivante une partie de votre intimité en dehors du processus médical. Et n'hésitez pas à demander un accompagnement psychologique, la plupart des services de PMA en disposent.

La sexualité-plaisir laisse la place à une sexualité-procréation.